

PIP : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

QU'EST-CE QU'UN PIP?

Le plan d'intervention personnalisé (PIP) est un document dynamique et flexible. Il s'agit d'un outil complet, juridiquement contraignant, élaboré par une ÉQUIPE PIP pour répondre aux besoins individuels des élèves qui requièrent un éventail de mesures de soutien. Le plan aide l'équipe-école, les parents et l'élève à planifier, suivre et évaluer les progrès scolaires de l'élève et son développement social, émotionnel et comportemental. La clé pour défendre les intérêts de votre enfant avec efficacité et en toute confiance lors des séances consacrées au PIP réside dans la préparation. Voici cinq choses à faire en prévision d'une rencontre sur le PIP.

1

RASSEMBLEZ ET EXAMINEZ VOS DOSSIERS

Sortez tous les documents officiels dont vous avez des copies, comme le PIP actuel de votre enfant, les derniers rapports de ses progrès et ses bulletins de notes. Rassemblez des exemples de ses devoirs et de ses tests, ainsi que les notes de l'enseignant. Prenez également vos propres notes et observations. (Un cartable PIP est une méthode pratique pour regrouper toutes ces informations en un seul endroit.)

Quand vous aurez tout rassemblé, identifiez les points qui méritent votre attention. Où votre enfant fait-il des progrès, ou éprouve-t-il des difficultés? Quels sont les ressources et les services qui lui sont utiles (ou pas)? Y a-t-il quelque chose de nouveau à signaler?

INVITEZ DES ACCOMPAGNATEURS

Si vous pensez avoir besoin d'aide lors de la réunion, demandez à quelqu'un de vous accompagner. Il pourrait s'agir d'un membre de la famille ou d'un ami, d'un professionnel qui travaille avec votre enfant ou d'une personne ayant les intérêts de l'enfant à cœur. Expliquez à cette personne quel type d'aide vous aimeriez de sa part. Vous pourriez rencontrer ces personnes avant la réunion pour discuter de vos enjeux, obtenir leur point de vue et préparer votre approche. Si votre enfant assiste à une réunion PIP, assurez-vous de le préparer également.

2

PRÉPAREZ VOS QUESTIONS ET SUGGESTIONS

Vous aurez sans doute beaucoup de choses en tête après avoir lu vos dossiers et parlé avec votre enfant, votre famille ou vos accompagnateurs. Il peut être utile de dresser une liste des points que vous souhaitez aborder à la réunion. Pensez aux éléments fondamentaux : vos inquiétudes, vos questions et vos idées. Au cours de la réunion, vous pourrez vous référer à cette liste.

3

INFORMEZ L'ÉCOLE DE VOS DEMANDES ET DE LA PRÉSENCE DE VOS ACCOMPAGNATEURS

Mettez le chef de l'équipe PIP au courant des personnes qui vous accompagneront à la réunion. Transmettez-lui le nom de ces personnes et leur lien avec vous et votre enfant. Si vous ou l'une de ces personnes avez besoin d'aménagements particuliers (vidéoconférence, service d'un traducteur, etc.), veuillez en informer le chef d'équipe à l'avance.

4

DÉTENDEZ-VOUS ET PENSEZ À VOTRE ENFANT

Une fois que tout est prêt, essayez de vous détendre et de vous concentrer sur les compétences, les intérêts et les enjeux de votre enfant. Prêtez attention à ce que votre enfant a à dire sur l'école et l'apprentissage. Vous pouvez fournir des informations précieuses sur la façon dont votre enfant évolue dans divers contextes en dehors de l'école. Cet état d'esprit vous permettra d'aborder la réunion PIP avec confiance et assurance.

5

5 CHOSES QUE VOUS DEVRIEZ FAIRE LORS D'UNE RÉUNION PIP



DISCUTEZ AVEC VOTRE ENFANT

Personne dans l'équipe du PIP ne connaît mieux votre enfant que vous. Faites part de vos réflexions sur la personnalité de votre enfant, sur ses forces et ses difficultés. Vous n'êtes pas obligé de limiter vos remarques sur le plan scolaire. Parlez des performances de votre enfant au sein d'équipes sportives et d'autres activités parascolaires. Cela permet à l'équipe de disposer d'informations supplémentaires sur ses points forts et ses centres d'intérêt.

FAITES PREUVE D'OUVERTURE D'ESPRIT

Si vous avez des doutes à propos d'un problème évoqué ou d'une solution proposée, commencez par bien écouter. Il arrive que l'école soit confrontée à des obstacles que l'on ne rencontre pas à la maison. Après tout, l'école est un cadre unique avec son propre ensemble de règles et d'objectifs. C'est en travaillant ensemble que vous pourrez créer le meilleur plan pour votre enfant.

POSEZ DES QUESTIONS

Les lois et les programmes régissant l'éducation spécialisée sont complexes. Même si vous êtes bien préparé, il se peut qu'une nouvelle terminologie soit introduite lors d'une rencontre PIP. Dans ce cas, demandez des explications. Vous avez le droit d'être informé de tous les aspects et de toutes les options. Vous pouvez aussi demander à l'avance que quelqu'un prenne des notes et en obtenir une copie à la fin de la rencontre.



INFORMEZ L'ÉCOLE DE VOS QUESTIONS ET DE LA PRÉSENCE D'ACCOMPAGNATEURS

Vérifiez si le personnel est au courant de vos attentes et de vos objectifs pour votre enfant. Ainsi, tout le monde sera sur la même longueur d'onde pour établir un plan ensemble. Renseignez-vous sur les propositions de l'équipe. Vous pouvez également y apporter des modifications. Exprimez vos préoccupations si vous doutez que les démarches proposées soutiennent bien les objectifs de votre enfant.

MILITEZ EN FAVEUR DES DROITS DE VOTRE ENFANT ET DES VÔTRES

Par exemple, si l'on vous dit que l'école ne couvrira pas certains services, demandez à voir une copie de l'article de la *Loi sur l'instruction publique* qui justifie cette affirmation. Si vous avez des doutes quant au PIP proposé, ne vous sentez pas obligé de le signer. Vous avez le droit de l'apporter à la maison et d'y réfléchir. Soyez poli, mais ferme.



RESTEZ IMPLIQUÉ DANS LE PIP DE VOTRE ENFANT



Votre implication dans le processus du PIP ne se termine pas au moment où le plan d'intervention est établi pour offrir à votre enfant un enseignement spécialisé. En fait, le travail lié au PIP ne fait que commencer. Voici cinq méthodes pour ne rien perdre de vue et veiller à ce que votre enfant reçoive l'aide nécessaire grâce au PIP.

1. MAINTENEZ VOTRE IMPLICATION ET VOTRE ENGAGEMENT

La gestion du PIP est un travail de collaboration. Vous voudrez collaborer avec l'école et l'enseignant de votre enfant pour rester au courant du plan de votre enfant. Il est plus facile de s'assurer que les aides et les services dont bénéficie votre enfant sont efficaces lorsque vous êtes davantage impliqué.

Assurez-vous que tous les éléments du PIP de votre enfant sont communiqués aux instructeurs, et que le PIP est utilisé correctement.

Par exemple, les objectifs établis dans le PIP seront utilisés pour évaluer les progrès de votre enfant. Le fait de connaître ces objectifs (et de savoir qu'ils sont SMART) vous permet de suivre les progrès de votre enfant. Chaque année, l'équipe fixera de nouveaux objectifs pour répondre à l'évolution de ses besoins.

Il peut parfois vous sembler que les progrès de votre enfant stagnent. Vous pouvez aussi constater une baisse de ses notes dans une ou plusieurs matières. Vous avez la possibilité de rencontrer l'équipe PIP pour discuter de vos préoccupations et de vos questions. Restez en contact avec l'enseignant afin qu'il puisse vous donner des précisions sur ce qui se passe en classe.

2. SOYEZ PRÊT À INTERVENIR SI NÉCESSAIRE

Plus vous en saurez sur le PIP de votre enfant, plus il vous sera facile de le gérer. Notez toutes les questions que vous vous posez sur le fonctionnement du plan. Cela peut rendre vos réunions plus efficaces. Par exemple :

- Les activités parascolaires sont-elles couvertes par le PIP?
- Comment les objectifs du PIP sont-ils renforcés pendant l'été?
- Il est parfois nécessaire de réviser le PIP de l'enfant. Vous pourriez vouloir soulever un point qui pose problème.

3. CONSTITUEZ UN CARTABLE PIP

Plus vous en saurez sur le PIP de votre enfant, plus il vous sera facile de le gérer. Notez toutes les questions que vous vous posez sur le fonctionnement du plan. Cela peut rendre vos réunions plus efficaces. Par exemple :

Les activités parascolaires sont-elles couvertes par le PIP?

Comment les objectifs du PIP sont-ils renforcés pendant l'été?

4. APPRENEZ À GÉRER LES DÉSACCORDS LIÉS AU PIP

Il est probable qu'à un moment ou à un autre, vous aurez des préoccupations ou des différends avec l'école concernant le PIP de votre enfant ou certaines mesures de soutien spécifiques. La suppression ou le refus de certains services, notamment, peut être source de conflits. Il existe quelques options pour résoudre les désaccords.

Par exemple, travailler directement avec l'école de votre enfant pour résoudre le conflit, c'est-à-dire travailler directement avec l'école pour parvenir à un accord.

Faites appel au conseiller en éducation spécialisée de votre école ou à un membre des Services aux élèves. La médiation permet de travailler avec un professionnel externe qui vous aide, vous et l'école, à régler un différend.

Protecteur de l'élève : Un moyen formel de résoudre les conflits, qui ne concerne que les désaccords relatifs aux droits à l'éducation spécialisée. Cette procédure peut prendre un certain temps et ne doit être utilisée qu'en dernier recours.

5. DÉFENDEZ EFFICACEMENT LES INTÉRÊTS DE VOTRE ENFANT

Contactez la personne responsable des plaintes en dernier recours concernant les désaccords directement liés aux droits à l'éducation spécialisée.

Pour avoir un impact sur le PIP de votre enfant, vous devez être un solide défenseur. Certains parents éprouvent des difficultés à le faire. Il existe cependant des moyens de développer les compétences requises et d'être le porte-parole de votre enfant lorsque c'est nécessaire.

En dernier recours, une procédure de plainte est mise en place lorsqu'une situation concerne directement les droits de votre enfant.

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES RÉUNIONS PIP ET LES RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS

Si votre enfant a un PIP, le fait d'avoir des réunions PIP et des rencontres parents-enseignants peut prêter à confusion. On peut avoir l'impression que les deux couvrent les mêmes sujets. Mais la raison d'être de ces entretiens diffère. D'abord, les participants ne sont pas les mêmes. Et les discussions portent sur des aspects différents de l'éducation de votre enfant. Voici les différences entre les réunions PIP et les rencontres parents-enseignants.

RÉUNION PIP

L'OBJECTIF

REVOIR, RÉVISER ET METTRE À JOUR LE PIP DE VOTRE ENFANT.

LA DURÉE

TOUT DÉPEND DE CE QUI EST DISCUTÉ. UNE RÉUNION PEUT DURER 30 MINUTES OU UNE HEURE OU PLUS.

QUELS ÉLÈVES?

LES ÉLÈVES AYANT UN PIP OU LES ÉLÈVES ÉVALUÉS EN VUE D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE.

LES PERSONNES PRÉSENTES

ENSEIGNANT/ENSEIGNANTS DE LA CLASSE ORDINAIRE DE VOTRE ENFANT.
UN ENSEIGNANT-RESSOURCE ET UN ENSEIGNANT EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE, OU LE GESTIONNAIRE DE CAS.
REPRÉSENTANT DES SERVICES AUX ÉLÈVES.
AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES QUI TRAVAILLENT AVEC VOTRE ENFANT.
UN PROFESSIONNEL EN MESURE D'INTERPRÉTER LES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS (S'IL Y A DES ÉVALUATIONS À DISCUTER).
VOTRE ENFANT, EN FONCTION DE SON ÂGE, ET SI VOUS SOUHAITEZ QU'IL PARTICIPE À LA RÉUNION.
CELA CONSTITUE L'ÉQUIPE PIP.

LA TENUE DES RÉUNIONS

LA LOI PROVINCIALE EXIGE QUE LES ÉCOLES ORGANISENT DES RÉUNIONS ANNUELLES POUR LES PIP. CEPENDANT, VOUS POUVEZ DEMANDER UNE RENCONTRE EN TOUT TEMPS. L'ENSEIGNANT EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE OU LE GESTIONNAIRE DE CAS DU PIP PEUT AUSSI EN DEMANDER UNE. CES RÉUNIONS SE POURSUIVENT AUSSI LONGTEMPS QUE VOTRE ENFANT A UN PIP.

LES SUJETS DISCUTÉS

TOUT DÉPEND DE L'OBJECTIF DE LA RÉUNION PIP. PAR EXEMPLE, SI VOTRE ENFANT NE PROGRESSE PAS COMME PRÉVU VERS LES OBJECTIFS DU PIP, VOUS EN DISCUTEREZ. VOUS PARLEREZ AUSSI DE CE QUI DOIT ÊTRE MODIFIÉ. SI VOTRE ENFANT A ÉTÉ ÉVALUÉ RÉCEMMENT, L'ÉQUIPE DISCUTERA DES RÉSULTATS ET DES RECOMMANDATIONS. À LA RÉUNION ANNUELLE SUR LE PIP, L'ÉQUIPE ABORDERA LES PROGRÈS DE VOTRE ENFANT AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE. VOUS DISCUTEREZ AUSSI DE LA FAÇON DONT LES OBJECTIFS, LES SERVICES ET LES AIDES DU PIP DEVRAIENT ÊTRE AJUSTÉS POUR L'ANNÉE SUIVANTE.

RENCONTRE

PARENT-ENSEIGNANT

DISCUTER DES PROGRÈS SCOLAIRES ET SOCIAUX DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE.

TOUT DÉPEND DE CE QUI EST DISCUTÉ. UNE RENCONTRE PEUT DURER 30 MINUTES OU UNE HEURE OU PLUS.

TOUS LES ÉLÈVES.

VOUS ET L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT. UN DEUXIÈME ENSEIGNANT OU UN ADMINISTRATEUR PEUT AUSSI ÊTRE PRÉSENT.

CERTAINES ÉCOLES S'ORIENTENT VERS DES RENCONTRES OÙ LES ÉLÈVES GUIDENT LES DISCUSSIONS. VOTRE ENFANT PEUT DONC Y ASSISTER AVEC VOUS. EN FONCTION DES SUJETS ABORDÉS, VOTRE ENFANT PEUT ASSISTER À LA RENCONTRE, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ.

EN GÉNÉRAL, LES ÉCOLES ORGANISENT UNE RENCONTRE PARENT-ENSEIGNANT À L'AUTOMNE ET UNE AUTRE AU PRINTEMPS. DANS CERTAINES ÉCOLES, CETTE RENCONTRE A LIEU EN MÊME TEMPS QU'UNE RÉUNION PIP POUR LES ÉLÈVES CONCERNÉS.

TOUTEFOIS, VOUS POUVEZ DEMANDER À RENCONTRER L'ENSEIGNANT EN TOUT TEMPS.

IL EST IMPORTANT DE LE FAIRE SI VOUS AVEZ DES INQUIÉTUDES AU SUJET DE VOTRE ENFANT OU SI VOUS AVEZ BESOIN D'ABORDER DES QUESTIONS PARTICULIÈRES. LES RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS ONT LIEU JUSQU'À LA FIN DU SECONDAIRE.

DE NOMBREUSES RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS SE DÉROULENT SELON UN ORDRE DU JOUR PRÉÉTABLI. L'ENSEIGNANT FOURNIT DES INFORMATIONS DE BASE SUR LES RÉSULTATS DES TESTS ET PARTAGE DES EXEMPLES DE TRAVAUX. IL VOUS FAIT PART DE SES OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS SCOLAIRES DE VOTRE ENFANT ET SUR SA VIE SOCIALE AVEC SES CAMARADES.

IL PEUT ÊTRE UTILE D'UTILISER UN AIDE-MÉMOIRE PARENT-ENSEIGNANT POUR S'ASSURER D'ABORDER TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS POURRIEZ AVOIR. VOUS POUVEZ MÊME ENVOYER VOS PRÉOCCUPATIONS PAR COURRIEL À L'AVANCE. C'EST IMPORTANT, CAR LE TEMPS ALLOUÉ PEUT ÊTRE LIMITÉ.

CONNAÎTRE LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE RÉUNION PIP ET UNE RENCONTRE PARENT-ENSEIGNANT PEUT VOUS AIDER À TIRER LE MEILLEUR DE CES DEUX ENTRETIENS.